Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 679

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265428

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

néficier d'une rente-vieillesse. Les associations féminines insistent aussi pour que les mères soient représentées dans les Commissions qui prépareront l'assurance-maternité.

prepareront l'assurance-maternite. Espérons que ces requêtes finiront par être écoutées, car la bonne volonté des femmes ne deute de l'intérêt général. S. F. demande térêt général.



DE-CI, DE-LA

Pour l'Avenir...

...Fondation pour la justice sociale dans l'éducation, nous prie de rappeler que les inscriptions pour l'attribution de bourses doivent se faire avant le 28 février, par écrit sur formulaire spécial, auprès du secrétaire, M. R. Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine (Genève). On sait que le but de cette Fondațion est de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse qui se dis-tinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige, en gagnant prématurément un salaire, à renoncer à la carrière de leur goût.

Un bon exemple.

C'est celui que donne la Banque industrielle de Baden, dont les comptes de 1944 nous tombent Daden, dont les comptes de 1941 nous tombent par hasard sous les yeux; nous y lisons que sur le bénéfice net de l'exercice ècoulé, le conseil d'administration propose de verser, entr'autres dons à des œuvres diverses, 250 fr. à « la Ligue des Fémmes » du cercle de Baden et 250 fr. à la section de Baden de la Société d'utilité publique des femmes suisses. Elles ont de la chance, les Badoises les Badoises. les Badoises!

Voyez-vous la Banque cantonale vaudoise ver-Voyez-vous la Danque cantonare vaucouse con-ser 500 fr. à l'Union des femmes de Lau-sanne, ou la Caisse hypothécaire de Genève donner mille francs au Suffrage féminin!

Un des aspects de la protection de la famille : la politique du logement

(suite de la 1re page)

Nous signalons ici combien la rédaction vague et peu impérative de l'alinéa 3 de co contre-projet nous paraît regrettable ; il y est dit : « La Confédération peut appuyer des mesures... » Aucune autre précision n'est donnée sur ces mesures, ni sur ceux qui les prendront... ou ne les prendront pas ! Et même si certaines mesures sont prises, la Confédération peut — mais n'a pas l'obligation de les appuyer. Il est clair qu'il s'agit ici de subventions, car il est dit plus loin qu'une loi fédérale indiquera les conditions auxquelles la Confédération peut lier sa participation financière, et il est certain aussi que la rédaction si prudente de cet alinéa est destinée à laisser de côté toute Nous signalons ici combien la rédaction de cet alinéa est destinée à laisser de côté toute idée de centralisation des mesures et à sauve-garder la liberté entière des cantons et des communes auxquels la Confédération ne fe-

Angleterre pour avertir ses compatriotes du danger que les menaçait.

En 1935, elle rentra au Parlement pour la cir-conscription de Jarrow (acier et constructions navales). C'était au temps le plus sombre de la crisc. Les fabriques et les chantiers de Jarrow auraient dû travailler à plein rendement pour éloigner la menace hitlérienne, mais aucune fu-mée ne sort des cheminées, les chantiers sont fermés depuis longtemps. A Jarrow, les ouvriers et leurs familles ont faim. La fille du filateur plaide passionnément leur cause au Parlement. platice passionnement leur cause au Parlement. Elle finit par conduire les malheureux sanstravail en une «Marche de la Faim » sur Londres. Sans se lasser, elle lutta contre un système économique qui réduisait à néant l'une des régions les plus indutrialisées de cette Angleterre qui avait besoin de bateaux. En 1939, elle poursuivit sa croisade en publiant un livre émouvant la l'ulte orden a consentate. vant La Ville qu'on a assassinée, qui remporta un grand succès.

Alors que la guerre d'Espagne n'était encore qu'un nuage à l'horizon international, la pers-picace travailliste expliquait déjà à ses auditeurs les dangers du fascisme.

En 1939, les légions de Hitler envahirent soudain la Pologne, justifiant les avertissements donnés par Miss Wilkinson. Elle obtint alors son premier poste dans un ministère, celui de Secrétaire au Ministère des Pensions où elle Secretaire au Ministère des Pensions ou elle était chargée de distribuer des allocations aux indigents. Elle remplit sa tâche avec énergie, habileté et largeur de vues. L'année suivante, quand Churchill forma son ministère, elle suivit M. Herbert Morrisson au Ministère de la Sécurait qu'aider financièrement, ce qui est le

oyen le plus simple. Le Comité suisse de protection familiale a Le Comité suisse de protection familiale a, dans une pétition adressée au Conseil national et rédigée par Mile E. Steiger, Dr. en droit, Zurich, exprimé les doutes que lui a inspirés cet aliné a S. Il relève précisément que le projet n'accorde à la Confédération que le droit de donner des subventions et que l'attribution de subventions n'est pas le meilleur moyen d'améliorer les conditions d'habitation des familiars y convers contres certaines curs de traite. subventions n'est pas le meilleur moyen d'améliorer les conditions d'habitation des familles. Nous sommes certaines pour notre part,
que, si la subvention est utile, et même nécessaire, elle doit cependant n'être qu'un accessoire d'autres mesures de première importance
(par exemple faculté d'expropriation des communes). Le système des subventions accordées
pour encourager la construction de logements,
soit en vue de lutter contre la pénurie de logements, soit pour combattre le chômage, a
eu des résultats qui soit très divers. Le côté
sombre du système, c'est qu'il met au premier
plan les préoccupations d'ordre financier des
communes et des cantons qui doivent généralement accorder eux aussi des subventions
pour bénéficier de l'aide fédérale, et des particuliers ou sociétés qui veulent construire (pour
ceux-ci il s'ajoute encore souvent un élément
spéculatif : on « profite» des subventions).
Or, ces préoccupations d'ordre financier et
spéculatif devraient être complètement écartées dans l'action en faveur de l'amélioration
des conditions d'habitation des familles.

Les constructions nouvelles ou les améliorations doivent être faites dans l'intérêt de la famille avant tout, et non dans l'intérêt de constracteur avan locarde il c'arit de plezement

mille avant tout, et non dans l'intérêt de cons-tructeurs pour lesquels il s'agit de placements de capitaux. Le genre des maisons, à une ou deux familles, de l'aménagement, le prix du loyer, sont des facteurs qui n'encourageront pas l'initiative privée; même à coups de sub-ventions, il est peu probable qu'on atteigne le succès attendu. Il s'agirait donc de donner à la Confédération pouvoir de prendre d'autres mesures appropriées, qui ne porteraient pas non plus d'ailleurs atteinte à la liberté des cantons et des communes, mais au contraire, permettraient de leur accorder des compétenpermettraient de leur accorder des compéten-ces utiles. A cet effet, le Comité suisse de protection familiale propose une autre rédac-tion de l'al. 3 du contre-projet, disant en substance: « La Confédération appuiera les mesures pour la construction et l'assainisse-ment de logements et de colonies pour les fa-milles. Elle a le droit d'édicter, dans une loi fédérale, les prescriptions nécessaires pour en-courager ces mesures et de lier sa participa-tion financière à certaines conditions. Les dis-

tion financiere a certaines conditions. Les dis-positions cantonales sur la police des construc-tions sont réservées ».

Il faut espérer que le texte de cet al. 3 sera, en effet, remanié de façon à permettre une politique du logement véritablement adaptée aux besoins de la famille et capable de donner des résultats positifs.

A travail égal, salaire égal

En Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne
Les industries mécaniques et connexes comptent plus d'un tiers d'ouvrières, contre 16 % en 1940. Le principe y est depuis longtemps admis de l'égalité des salaires. Mais on a adopté tant de nouvelles méthodes de travail, et celui-ci a été tellement divisé, qu'il est devenu difficiale de détenminer un taux approprié de salaire. Des ouvrières es sont plaintes que le principe n'était pas équitablement appliqué. On procédera donc à un classement du travail selon la difficulté, sans tenir compte du sexe. On croit généralement qu'il faudra continuer après guerre à employer des femmes dans cette industrie, étant donnés les grands production en série, l'emploi de nouvelles matières et de nouvelles méthodes, nées de la nécessité de recouir à une main-d'œuvre inexpérimentée. Après la guerre, il n'y aura pas assez de main-d'œuvre qualifiée pour « tourner ».

B. B.

En France

Une ordonnance du 24 aoît dernier — donc exactement du moment de la libération: le fait est significatif! — dit à son article 7 que «dans des conditions égales de travail et de rendement, les taux minima des salaires des femmes seront égaux aux taux minima de salaires de travailleurs de sexe masculin ». ____

Connaissant les détails de cette vie si remplie, je m'attendais à trouver, au Secrétariat, du Ministère, une femme plutôt rébarbative; pas 'du Ministère, une femme plutôt rébarbative; pas du tout; je parlais à une personne charmante et très féminine. Je dis «parlais» car Miss Wilkinson a l'art, très flatteur, de savoir écouter; quand c'est elle qui parle, ses yeux s'illuminent, tout son visage s'éclaire. Ses goûts sont simples, elle joue du piano, et aime le cinéma et le jardinage... quand elle en a le temps. Les Anglais sont fiers d'Ellen Wilkinson. Son histoire symbolise celle de l'Angleterre moderne, ses hauts et ses bas, ses luttes et ses victoires. H. H.

Н. Н.

Correspondance

A propos de l'amnistie fiscale

Lausanne, 11 février 1945 Chère Rédactrice,

Vraiment notre pays exagère! Son masculinisme, par quoi j'entends sa façon masculine de penser, d'envisager les faits, les choses, sans tenir compte de la plus forte moitié de la popu-

lation, dépasse les bornes permises.

Les C. F. F. ne connaissent que MM. les voyageurs, les services de récupération, que MM.

les concierges; les instances fiscales, communales, cantonales ou fédérales, ne connaissent que MM. les contribuables, en dépit des faits et des feuilles vertes qui tombent aussi bien sur les femmes que sur les hommes.

Le Bureau fédéral des contributions publiques ne sait pas que les femmes paient des impôts, et quels impôts! Ouvrez la brochure maladroite, vulgaire plus qu'il ne faut, adressée à deux millions de contribuables; on ne voit que des con-tribuables du sexe masculin. Que dites-vous de cette homme épais et satisfait qui s'étale sur la couverture? On s'attend à le voir nouer une

Liste de conférencières dressée par le Service de Conférences des Femmes de Suisse romande"

(Suite)

II. Canton de Vaud (suite)

Conférencières des Associations féminines et de groupements divers

et de groupements divers
Antoinette Borle, Secrétaire U.C.J.F.
Phis b, Ch. de Bonne Espérance, Lausanne.
Les Unions Chrétiennes de Jeunes Filles au
travail dans les pays en guerre.
La foi chrétienne, les risques qu'elle court,
les risques qu'elle fait courir.

Mme Alfred Carrard Avenue de Rumine, 50, Lausanne. L'épanouissement de la personne.

lue Jean Oussement de la personne.

Le Jean Carrant, 22, Lausanne.

L'école et les parents.

Histoire de la musique (avec démonstration sur piano),

La Révolution vaudoise.

Ille Huguette Chausson, institutrice privée Avenue du Léman, 43, Lausanne. Le Comte vert et le Pays de Vaud. Romainmôtier et les mariages de Marguerite d'Autriche.

d'Affry, de Fribourg.

Adde d'Afiry, de rivourg.

Ime Olga Christen, Missionnaire.

Fleurettes, 43, Lausanne.

Expérience d'une infirmière dans la forêt vierge.

La maternité chez les primitifs de la forêt R

Mª Marie-Louise Cochet, Directrice du Centre Information ménagère. Av. Jomini, 3, Lausanne. Le Centre ménager de Lausanne. Conservation des fruits et légumes (démonstration pratique).

Marie-Louise Cornaz, Assistante sociale à ffice cantonal des mineurs. Ch. de la Bate-

lière, Cour-Lausanne.

La rééducation de la jeunesse difficile.

Mile Suzanne Cornaz, Instructrice nationale éclai-reuse. La Condémine, Cour-Lausanne. Une jeunesse enthousiaste. Une jeunesse au service du pays. Une jeunesse internationale.

I^{lle} Marg, Evard, Dr. ès lettres St-Sulpice (Vaud). Sur les mères repose l'espérance du village. Grandes figures féminines de notre passé

suisse. 1 femme, porteur du flambeau du spiri-tualisme familial et national.

Alla Giroud

Avenue de Chailly, 7, Lausanne.

De la formation de la personne.

La coopération à vol d'oiseau.

Histoire du monvement coopératif en Suisse.

Instore du monvement cooperatif en Susse. The Maroussia Grenier Château-d'Oex. Les « pourquoi » d'une petite Russe au temps des Czars. Comprendre ses enfants! Comprendre ses

parents! L'écolier et la joie au travail.

Germaine Guex, Psychanalyste Florimont, 9, Lausanne. Problèmes de psychologie adulte, conduite et adaptation à la vie. Education sexuelle, préparation de la jeune fille à son rôle de femme.

M^{III} Elise HAUSER, Officière retraitée de l'Armée du Salut. Le Cloître, Lutry. La femme sage construit. L'art de vieillir. Enjants gâtés.

Ime Gabrielle Jaccottet St-Roch, 10, Yverdon. Rayonnement de la femme. La vie est belle quand même.

Ime Adrienne Jeanner, Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.
Avenue de Rumine, 40, Lausanne.
L'éducation nationale de la jeune fille.
Travail social et réformes sociales.
Notre Constitution et 650 ans d'histoire suisse (avec projections).

suisse (une projections).

The Berthe Marendaz
Mathod.

Femmes des villes et des campagnes.

Femmes des viutes et des samples de l'ame M. Matter-Estoppey
Avenue du Léman, 62, Lausanne.
Au hasard des voyages (avec vues pour épidiascope).
L'école et la famille.
Choses et gens de chez nous.

Ule Sylvia More
Chemin des Osches, Pully,
Collaboration entre infirmes et bien portants.
Travail et buts de l'Association suisse des
paralysés.

Rue

paraiyses.

Antoinette Quinche, avocate
ue Etraz, 12, Lausanne.
La situation légale de la femme dans l'Etat.
La situation légale de la femme dans son ménage. Le droit des femmes au travail.

Mme Andrée Racine
Fauconnières, 6, Lausanne.
Deux épouses: Dorothée de Flüe et Anna
Pestalozzi. (Leur vie, leur compréhension
de la vie conjugale).

de la vie conjugale).

Mie Madeleine Rambert, Psychanalyste
Chemin de Mornex, 9, Lausanne.

Problèmes éducatifs (à choix).

La jeune fille devant sa vie.

Comment parvenir à notre équilibre intérieur
(problèmes de psychologie adulte).

Mie Charlotte Rindlebrek, Assistante de Police.
Escaliers du Marché, 2, Lausanne (Déjà très
engagée pour cet hiver).

La jamille au point de vue éducatif et moral.
La prostitution.

Hélène Rufer, Experte vendeuse de l'U. C. Rond-Point, 7, Lausanne. Economie ménagère, cuisine, nettoyages, etc. Acheteuse et vendeuse.

Ule Nora VIRIEUX, Professeur Chemin de Villard, 4, Lausanne. Valeurs de mon pays. Plan Beveridge.

Hun Bevertage.

Jile Berthe VULLIEMIN, Journaliste
Avenue de Chailly, 33, Lausanne.

Les tâches actuelles de la femme suisse.

L'auvre de la Croix-Rouge Suisse: Secours

aux enfants de France.

TOUX et MAUX DE GORGE POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80.

Les fleurs ont leur langage Les plus belles se trouvent chez Hirt 4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

A La Halle aux Chaussures

Masson tondee en 1870 Mme Vve L. MENZONE Solidité - Elégance 5 o/o escompte en tickets jaunes de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30



PORCELAINES-CRISTAUX COUTELLERIF SERVIR - BOYS LOUIS KUHNE

